

## Séance du Conseil départemental du Val-de-Marne

14 février 2022

### **Intervention de Sokona NIAKHATE**

#### **N° 2022-1 – 4.1.12 — Rapport sur la situation en matière de développement durable du Conseil départemental du Val-de-Marne en 2021.**

Monsieur le Président,

Mes cher.es collègues,

Comme chaque année, préalablement au débat d'orientation budgétaire et au vote du budget, la collectivité est soumise à l'obligation d'établir un rapport sur sa situation en matière de développement durable.

Je veux au nom de notre groupe, remercier les services pour la qualité du rapport comme chaque année.

Ce rapport fait état, de manière non exhaustive, des grandes actions que mène le département du Val-de-Marne dans la mise en place de sa politique de développement durable pour une transition juste, utile et solidaire pour toutes et tous.

Une transition ambitieuse, construite avec les acteurs du territoire, afin de contribuer à notre échelle et avec humilité au défi planétaire de la lutte contre le dérèglement climatique.

Depuis de nombreuses années, le département s'est positionné comme un acteur, un initiateur de nouvelles solutions locales à inventer. C'était tout le sens pour notre majorité, du travail collectif conduit avec les agent.e.s publics.

Pendant le mandat précédent, l'exécutif départemental a fait du développement durable une priorité, un fil conducteur de son engagement au quotidien pour un service public pertinent, de qualité qui participe à la réduction des inégalités et à l'amélioration des conditions de vie. Avec la mise en place d'un budget participatif citoyen, signifiant notre volonté de faire avec les citoyens, au travers de concertations à partir de thématiques, débouchant sur la réalisation de projets concrets au sein des espaces publics des parcs départementaux.

Le rapport présenté aujourd'hui reprend de nombreuses actions que Christian FAVIER et la précédente majorité de gauche, ont initié et conduit dans ce cadre.

Je pense notamment :

- A l'expérimentation du préfinancement des subventions pour la rénovation thermique destinées aux ménages les plus modestes ; que vous avez d'ailleurs renouvelée il y a peu... ;

- A l'appel à projet « soutien aux projets exemplaires du territoire du Val-de-Marne en faveur du climat » qui a récompensé plusieurs initiatives de lutte contre le changement climatique ;
- A la renaissance de la Bièvre à Arcueil et Gentilly ;
- A l'amélioration de la qualité des cours d'eau et notamment de la marne avec la station de dépollution des eaux pluviales de Champigny-sur-Marne ;
- A la coopération décentralisée au Niger ou encore au Vietnam pour venir en aide sur des questions d'assainissement, d'énergie ou encore de gestion des déchets ;
- A la sortie de terre du collège intercommunal Samuel-Paty certifié "Haute qualité environnementale (HQE) bâtiments durables" avec une labellisation "Bâtiment passif",

Toutes ces actions témoignent de la volonté du Conseil départemental d'inventer les solutions ambitieuses et innovantes permettant d'assurer le progrès économique, social et culturel, tout en réduisant l'impact que les activités humaines font peser sur l'environnement, donc sur l'épanouissement de toutes et tous.

Ce rapport démontre aussi que dans la métropole parisienne, le Département du Val-de-Marne est un acteur incontournable de la transition écologique.

Vous qui martelez vouloir faire du Val-de-Marne la référence en matière de qualité de vie, vous êtes forcés de reconnaître que notre département agit depuis de nombreuses années en ce sens.

Au-delà des nombreuses actions que la gauche départementale a initiée et portée pendant de nombreuses années, ce rapport sur la situation en matière de développement durable 2021 fait apparaître certaines de vos premières décisions.

On y remarque par exemple votre plan 50 000 arbres, dont à ma connaissance, aucun n'a été planté en 2021. Ou encore votre Charte de la laïcité qui, bien qu'il soit pertinent d'inscrire l'action départementale sous le prisme des Objectifs de Développement Durables (ODD), interroge sur sa présence dans ce rapport.

Nous espérons sincèrement que ces actions, qui relèvent pour partie de votre stratégie de communication, ne soient pas les quelques arbres qui cachent la forêt.

L'urgence sociale et climatique nécessite d'être à la hauteur des enjeux, et de poursuivre avec exigence, les politiques publiques départementales écologiques, utiles et innovantes conduites depuis des années.